Paris, le 28 juillet 2018,

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du samedi 1er octobre 2022.

L'assemblée générale, convoquée par courriel en date du 14 septembre 2022, s'est tenue à l'espace « André Maigné » 8 bis, rue du 14 juillet, 94'270 Kremlin-Bicêtre et a été présidée par Arnaud Degioanni, président de l'association.

A la date de l'assemblée, l'association comptait 214 adhérents et 10 membres d'honneur.

Sur ces 214 adhérents, 164 ont pris leur adhésion avant le 31 décembre. D'après notre règlement intérieur, article 2.1 « Pour voter aux assemblées générales, les membres actifs doivent compter six mois échus de présence dans l'association ». En effet, l'assemblée générale n'est ouverte que pour les personnes adhérant volontairement à notre association et voulant faire vivre notre association, et non pas pour celles qui prennent leur adhésion seulement pour bénéficier d'une réduction à nos Grands Bals. En ce sens, une politique de renouvellement des adhésions doit être portée afin d'assurer que toute personne prenant part aux activités de Carnet de Bals, et tout particulièrement aux activités gratuites, prenne leur adhésion afin de soutenir l'activité de notre association. La force des associations auprès des institutions se mesure au nombre d'adhérents, il est donc très important que nous valorisions ce chiffre.

107 personnes étaient présentes ou représentées, soit 64,85 % des membres actifs. Le quorum requis – selon l'article 16 des statuts – étant d'un tiers des membres actifs, la séance a été ouverte à 17h par le président.

Un membre d'honneur était présent en la personne de Madame Mireille Mabilat.

Table des matières

1. Constitution d'un bureau de vote. 3
2. Validation du procès-verbal de l'assemblée générale 2021. 3
3. Bilan moral 2021-2022. 3
4. Rapport Moral - Quitus 4
5. Bilan Financier 5
   a. Bilan 5
   b. Compte de résultat 7
   c. Règles et méthodes comptables 10
   d. Règles générales 10
   e. Immobilisations corporelles et incorporelles 11
   f. Amortissements 11
   g. Faits marquants 12
6. Quitus financier 12
7. Conseil d'administration élu le 20 décembre 2020 13
   8. Propositions pour la Nouvelle Saison 13
   a. Ce qui a déjà été fait **Erreur ! Signet non défini.**
   b. Les stages **Erreur ! Signet non défini.**
   c. Le Stage international **Erreur ! Signet non défini.**
   d. Bal du Luxembourg **Erreur ! Signet non défini.**
   e. Galas et Forum **Erreur ! Signet non défini.**
   f. Journée du Patrimoine au château de Breteuil **Erreur ! Signet non défini.**
   g. Troisième Championnat de France et Deuxième Open international de Danse historique **Erreur ! Signet non défini.**
   h. Participation à la Guinguette de Bourges **Erreur ! Signet non défini.**
   i. Grand Bal du Royaume de Belgique **Erreur ! Signet non défini.**
   j. Le Grand Bal « James de Rothschild » **Erreur ! Signet non défini.**
   k. Election du Nouveau Conseil d'administration **Erreur ! Signet non défini.**

1. Constitution d'un bureau de vote.

L'Assemblée générale 2022 n'étant pas élective, aucun bureau de vote n'est nécessaire :
- un secrétaire de séance : /
- deux assesseurs : /
- un président de bureau de vote : /
- deux assesseurs : /.

2. Validation du procès-verbal de l'assemblée générale 2021.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 septembre 2021 a été adopté à l'unanimité.

3. Bilan moral 2021-2022.

Malgré une saison de succès en danse, 2021-2022 a été compliqué financièrement. En effet, sortant des années Covid, le bal des Tuileries de 2020 et celui de Saint-Cloud de 2021. Les bals étant majoritairement financés par les cours, l'absence de cours « pleins », les remboursements et les avoirs Covids et la décision de maintenir des bals en plein Covid ne nous ont pas permis de capitaliser suffisamment pour assurer un Grand Bal annuel. La décision a donc été de ne pas tenir de bal cette saison afin de pérenniser nos finances et d'attendre la saison 2022-2023 pour offrir un Grand Bal à l'image de ce que sait faire Carnet de Bals.

Les cours ont enfin repris pleinement et ont vu le cours hebdomadaire prendre place pleinement dans le paysage. Ces derniers sont un succès à pérenniser.

Carnet de Bals ne s'est pas doté officiellement d'un groupe de démonstration, car ce dernier est variable selon les besoins. Certains adhérents sont cependant bien sûr identifiés comme incontournables. Les demandes faites à Carnet de Bals se multiplient et une importante mobilisation leur est demandée.

Les pratiques ont lieu à la salle des Rigoles, et, présente un découpage par tranche de deux heures selon le niveau :
- 13h – 15h débutant,
- 15h – 17h intermédiaire,
- 17h – 19h avancé.

Les cours découvertes sont toujours un succès…

Les dons ont progressé et sont devenus absolument nécessaire à notre économie.

Aucune subvention n'a été obtenue.

Rien n'a été immobilisé.

Nous commençons à pérenniser notre relation avec la Mairie du 15ième et la Mairie du 9ième.
La Mairie du 9ième a déjà validé notre créneau horaire pour l'année prochaine
Il s'agit d'un très long combat.

Deux Lundis ont été organisés à la salle des Rigoles et un à la salle André Maigné.

Carnet de Bals a organisé un Championnat de France où ont vu sortir victorieux :

- Marina Grinstein et Yves Girard
- André Blanchet et Joffrey Tarrade.

Malgré l'absence de Grand Bal, Carnet de Bals n'a cessé de multiplier ses activités :

- Forum des associations
- Bal du jardin du Luxembourg
- Participation à la Guinguette de Bourges
- Bal et tournage au château de Pierrefonds
- Journée du Patrimoine au château de Breteuil
- Journée du Patrimoine au château de Grosbois
- Les Journées Napoléon III de Vichy
- Les Fêtes galantes du château de Versailles
- Le Téléthon à la Mairie du IX
- Le Charivari
- Une série de bals aux Gobelins…

Cette année encore, notre association a vu une démultiplication de nos activités, un accroissement de notre reconnaissance, l'établissement de notre institution et l'augmentation de notre indépendance économique.

4. Rapport Moral - Quitus

Le bilan moral est accepté à l'unanimité moins 1 abstention (1 abstention et 0 contre).

5. Bilan Financier

a. Bilan

ACTIF	Net au 31/08/2022	Net au 31/08/2021
TIERS		
Clients et comptes rattachés		
411000 – Clients	2 275,00	1 025,00
Débiteurs divers et créditeurs divers		
467000 - Autres comptes débiteurs ou créditeurs	1 993,00	757,00
COMPTES FINANCIERS		
Banques, établissements financiers et assimilés		
511200 - Chèques à encaisser	3 229,00	0
512001 - Banque - Compte principal	16 732,06	17 021,82
512002 - Banque - Compte PAYPAL		-15,24
512003 - Banque - Compte Dépôt	5 129,40	123,52
517001 - Compte en ligne - Carnet de Bals	7149,08	1362,17
Caisse		
531001 - Caisse - Compte principal	2614,96	0,00
Virements internes		
580000 - Virements internes	0,00	0,00

TOTAL ACTIF	39 122,50	20 274,27

PASSIF	Net au 31/08/2022	Net au 31/08/2021
CAPITAUX		
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		
110000 - Report à nouveau (solde créditeur)	44 913,32	44 913,32
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-33 318,87	-23 103,38
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
120000 - Résultat de l'exercice (excédent)	12 448,05	
129000 - Résultat de l'exercice (déficit)		-10 215,49
TIERS		
Fournisseurs et comptes rattachés		
401000 – Fournisseurs		8 679,82
Comptes de régularisation		
487000 - Produits constatés d'avance	80,00	

TOTAL PASSIF	39 122,50	20 274,27

b. Compte de résultat

PRODUITS D'EXPLOITATION			CHARGES D'EXPLOITATION		
	N	N-1		N	N-1
706000 - Prestations de services	**18 583,24**	2 656,00	601100 - Achats de matières premières (ex : boissons, alimentation)	**- 1 508,06**	0
706100 - Prestations de services - Inscription au Grand Bal	**290,00**	12 440,00	602000 - Achats stockés - Autres approvisionnements (Matériel audio, goodies)	**- 3 302,00**	-2 897,98
706200 - Prestations de services - Cours	**24 549,00**	2 496,00	603000 - Variations des stocks (Costumes)	**-85,00**	-85,73
706300 - Prestations de services - Spectacle	**17 955,00**	10 250,00	603100 - Variation des stocks de matières premières (Costumes)	**-1189,42**	-3500,89
707000 - Ventes de marchandises (CD)	**20,00**	40,00	604000 - Achats d'études et prestations de services (Traiteur / Système d'information / Coach / Costumes)	**- 18367,14**	-26858,89
709000 - Rabais, remises et ristournes accordées par l'association	**-3 422,00**	-1 044,05	605000 - Achats de matériels, d'équipements et de travaux (Costumes)	**-68,34**	0
740200 - Subventions d'exploitation - Conseil Régional	**1 500,00**	0	606000 - Achats non stockés de matières et fournitures (Accessoires costumes)	**-4450,06**	-4291,81
754000 - Dons et Collectes	**7 890,60**	20 300,44	606400 - Fournitures administratives (ex : papeterie, fournitures bureau)	**-231**	-397,39
756000 - Adhésions	**8 943,00**	5 630,00	613000 - Locations (ex : matériel, salle, équipements)	**-13197,9**	-19175,81
			616000 - Primes d'assurances (ex : assurances de l'association, responsabilité civile, incendie)	**-464,37**	-439,97
			622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (Frais sur les transactions)	**-741,2**	-619,77
			625100 - Voyages et déplacements	**-674,43**	-1964,19

			627000 - Services bancaires et assimilés	**-112,49**	-113,72
			628100 - Cotisations (liées à l'activité économique) (Assoconnect)	**-4149,57**	-2638,36
			645800 - Cotisations aux autres organismes sociaux	**-245,69**	0
			681500 - Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	**-15000**	0
Total	76 308,84	52 768,39	Total	-63 786,67	-62 984,51

RESULTAT D'EXPLOITATION	12 522,17	-10 216,12

PRODUITS FINANCIERS			CHARGES FINANCIERES		
	N	N-1		N	N-1
768000 - Autres produits financiers	5,88	0,63			
Total	5,88	0,63	Total	0,00	0

RESULTAT FINANCIER	5,88	0,63

AUTRES PRODUITS			AUTRES CHARGES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			**CHARGES EXCEPTIONNELLES**		
	N	N-1		N	N-1
			671400 - Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	-80,00	0,00
Total	0,00	0	Total	-80,00	0,00

RESULTAT AUTRES PRODUITS ET CHARGES	-80,00	0

TOTAL GENERAL	12 448,05	-10 215,49

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
	N	N-1		N	N-1
875000 - Dons en nature	3 506,62	4 003,27	861000 - Mise à disposition gratuite de biens	-3 506,62	-4 003,27
Total	3 506,62	4 003,27	Total	-3 506,62	-4 003,27

c. Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : CARNET DE BALS
Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 39 122,50 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, présentant un bénéfice de 12 448,05 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2022 par les dirigeants de l'association.

d. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.
Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

e. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.
Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

f. Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

g. Faits marquants

— L'exercice 2020/2021 a été marqué par la reprise de toutes les activités de danse à la suite du COVID-19.
— Aucun grand bal n'a été organisé sur cet exercice.

6. Quitus financier

Le bilan financier du trésorier a été accepté à l'unanimité (0 abstention et 0 contre).

7. Conseil d'administration élu le 20 décembre 2020

Pour rappel, le conseil d'administration élu pour l'olympiade 2020-2024 est composé comme suit :

- Arnaud de Gioanni
- Céline Perron d'Arc
- Yves Girard
- Danièle Pagny
- Alexandre Emard
- Michelle Girerd-Potin
- Benoît Habert
- Madia Charlier
- Eric Burté
- Olivia Wély
- Nicolas Billiotte
- Catherine Megy
- Cyrille Sillet
- Maryvonne Davin

8. Propositions pour la Nouvelle Saison

Le nouveau programme a été présenté à l'assemblée générale et des débats ont été ouverts sur :

- L'intérêt de la compétition
- La différence entre reconstitution et revivalisme
- L'importance d'apprendre à danser
- La différence entre connaître une chorégraphie et la danser.

L'assemblée générale 2018 est alors levée à 19h30 par le président et un bal a suivi.

Président 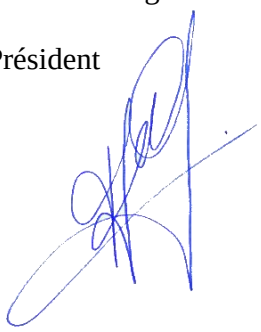

Trésorier